

Nouvelles et chroniques

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **45 (1900)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Deux démissions. — La fusion des fonctions de chef d'arme et d'instructeur en chef. — Le nouvel instructeur du tir de l'infanterie. — L'affaire de Wallenstadt — Questions d'habillement et d'équipement. — Le fusil court de 1889/1900. — Les derniers renseignements sur le nouveau canon. — Ateliers fédéraux de construction. — La tenue bourgeoise dans les fêtes de sociétés militaires. — L'attaché militaire français.

Bien qu'elle fût depuis longtemps prévue, la démission donnée par le colonel Rudolf de ses fonctions de chef de l'arme de l'infanterie, n'a laissé personne indifférent. Terrassé par la maladie impitoyable qui l'avait atteint il y a déjà plusieurs années, usé au service du pays, cet homme modeste et dévoué, travailleur infatigable, chef juste, bon et bienveillant, a dû abandonner son poste, emportant pour récompense les remerciements d'usage pour les services rendus et le souvenir respectueux et reconnaissant de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont servi sous ses ordres et ont pu apprécier ses rares mérites.

Le colonel Auguste Rudolf est né en 1834 à Rietheim, dans le canton d'Argovie; encore jeune, il se rendit à Aarau et entra dans la maison de commerce Hunziker et Co où il fit un apprentissage et dans laquelle il occupa, ensuite, une place de commis. De là il passa, comme employé de bureau, au Département des travaux publics de son canton d'origine; il s'éleva successivement jusqu'au poste de secrétaire du Département, puis devint ensuite, sous le colonel Welti, depuis conseiller fédéral, secrétaire du Département militaire cantonal; plus tard il fut directeur d'une fabrique d'horlogerie fondée à Aarau par une maison du Jura.

En 1875, le colonel Welti qui dirigeait alors le Département militaire de la Confédération suisse, le fit nommer aux fonctions d'instructeur d'arrondissement de la IV^e division à Lucerne; il était lieutenant-colonel. Auparavant, il avait servi dans les troupes d'infanterie de son canton, avait commandé l'ancien bataillon n^o 38 et, en 1871, avait passé à l'ancien état-major fédéral.

Le lieutenant-colonel Rudolf dirigea pendant deux ans l'instruction de l'infanterie de la IV^e division, vouant une sollicitude particulière à l'instruction militaire des instituteurs, dont les écoles de recrues avaient lieu alors à Lucerne et en qui il voyait, avec raison, les premiers éducateurs militaires de la jeunesse suisse par l'enseignement de la gymnastique.

Dans le même temps, ayant passé dans le nouvel état major-général, il fut chef d'état-major de la V^e division sous le colonel Rothpletz.

Lorsque, en 1877, le colonel Denzler, commissaire des guerres en chef, donna sa démission, le lieutenant-colonel Rudolf fut appelé à le remplacer ; il fut promu en même temps colonel des troupes d'administration. L'armée suisse ne possédait pas encore de règlement d'administration ; c'est au colonel Rudolf qu'elle doit celui qui est actuellement en vigueur. Il ne devait pas rester longtemps à la tête de ce dicastère ; en 1881, quand le colonel Stocker, instructeur en chef de l'infanterie, se retira, le colonel Rudolf fut nommé à sa place, et ici commença la partie de sa carrière militaire, non pas la plus laborieuse, mais la plus longue et celle qui donna les résultats les plus fructueux. Il donna à l'instruction militaire du corps des officiers, en particulier, un développement remarquable par la manière distinguée dont il dirigea les écoles centrales et l'ampleur qu'il sut imprimer à l'enseignement qui s'y donnait. Avant lui, les officiers d'infanterie seuls étaient admis à ces écoles ; le premier il eut l'idée d'y appeler des officiers de toutes armes ; ce ne fut pas sans peine qu'il triompha des jalousies, des susceptibilités et des mesquines rivalités qui élevaient entre ces armes et entre ces différents services de véritables barrières ; mais grâce à sa persévérance et à son esprit conciliant, il eut la joie de voir les préjugés tomber et d'amener successivement toutes les armes sœurs et tous les services à envoyer quelques-uns de leurs officiers profiter du haut enseignement qui se donne dans les écoles centrales, et de recueillir les témoignages d'affection et de reconnaissance de bon nombre d'officiers étrangers à l'infanterie qui avaient eu la bonne fortune de s'instruire à son école.

Le nombre et l'importance des questions attribuées à l'instructeur en chef de l'infanterie devenant de plus en plus considérables, le colonel Rudolf avait dû renoncer à commander personnellement toutes les écoles centrales. Il demanda et obtint l'autorisation de déléguer le commandement des écoles centrales I et II à un des instructeurs de I^{re} classe qui lui étaient attribués, ne conservant que la haute surveillance sur ces écoles et le commandement effectif des écoles III et IV pour majors et lieutenants-colonels. Ce fut-là le premier pas qui aboutit, l'année dernière, à l'organisation actuelle qui donne aux écoles centrales un commandant immédiatement subordonné à l'instructeur en chef, sur le même pied que les instructeurs d'arrondissement.

Entre temps, le colonel Rudolf avait été appelé à exercer temporairement le commandement de la V^e division ; en 1893, il devait la commander aux manœuvres du II^e corps d'armée. Sa santé, déjà gravement atteinte par le surmenage auquel il s'était astreint, ne supporta pas ce surcroît de fatigues ; il fut frappé au moment où il allait commencer la critique, devant le corps des officiers réunis, d'une manœuvre de brigade qu'il avait diri-

gée et fut remplacé dans son commandement par le colonel de Crousaz. Il sortit heureusement de cette crise et reprit son travail, avec la même ardeur et la même activité consciencieuse qu'auparavant, sans vouloir écouter les conseils des médecins, les sollicitations du Chef du département militaire et les prières de ses amis, ni ménager désormais davantage sa santé.

C'est dans ces circonstances qu'il recueillit, en 1895, après la mort du colonel Feiss, sa succession comme chef de l'arme de l'infanterie. Au moment où il fut revêtu de cette haute fonction, la plus élevée de l'administration militaire avec celle de chef du bureau d'état-major, sa santé était déjà profondément atteinte et bien qu'on lui ait donné un adjoint pour le décharger d'une partie de son travail, il n'y put résister. Après une période pendant laquelle il fut alternativement mieux et plus mal, il dut définitivement renoncer à tout travail.

Le colonel Rudolf a été un officier d'un rare mérite ; il a servi son pays comme soldat pendant un quart de siècle avec la plus grande distinction ; il lui a rendu des services inappréciables. Arrivé à la position éminente qu'il occupait par son seul travail, il restera pour tous un exemple de ce que peuvent l'énergie, la volonté et le sentiment du devoir.

Aucun de ceux qui l'ont connu ne l'oubliera ; il savait être ferme et bienveillant avec ses subordonnés ; la bonté, qui n'excluait pas la sévérité à l'occasion, était le trait dominant de son caractère. Peu causeur à son habitude, il aimait se trouver dans la société de ses camarades et de ses subordonnés et à entendre leurs causeries.

Il fut dans son temps un gymnaste émérite ; il avait conservé, dans sa carrière militaire, un goût prononcé pour ce sport et consacra ses soins les plus constants à développer l'instruction gymnastique préparatoire de la jeunesse. Ceux qui l'ont connu quand il était instructeur de la IV^e division se souviennent de l'avoir vu, dans les marches en montagne des écoles de recrues, franchir avec l'agilité d'un jeune homme les barrières et les murets séparant les pâturages.

D'une charité inépuisable, il donnait tout ce qui n'était pas nécessaire à ses besoins, et ceux-ci n'étaient pas considérables, sans que sa main gauche sût jamais ce que faisait sa droite.

Les vœux de tous l'accompagnent dans sa retraite.

* * *

Après le chef de l'arme de l'infanterie, celui de l'artillerie, le colonel Schumacher, vient à son tour de donner sa démission. Des raisons de santé l'obligent à se retirer ; le colonel souffre de sclérose ; il ne peut plus monter à cheval, il ne marche même plus allègrement. Il n'est cependant pas âgé, il est de 1840.

Tout jeune, dès l'âge de quatre ans, nous dit-il, il ressentit un goût

très vif pour les canons. Toutefois, rien alors ne semblait indiquer ses destinées futures, puisque, élève de l'Ecole réale de Berne, il se préparait à devenir forestier. Il ne suivit pas cette idée, mais bien un apprentissage de deux années comme pharmacien. Les cornues et les drogues n'étaient cependant pas pour plaire au futur artilleur, aussi, en 1859, il part pour l'Amérique, à la Nouvelle-Orléans, à la recherche d'une position. Peu après éclate la guerre de Sécession. Son goût pour les canons se réveille, et, en 1861, il s'engage comme volontaire dans une batterie fournie par les particuliers de la ville de la Nouvelle-Orléans, batterie dite Watson, du nom du principal donateur.

La batterie se compose de six canons et deux obusiers. Le canonnier Schumacher se fait bientôt remarquer ; il devient promptement chef de pièce et subit peu après l'examen d'officier à Grenade. En sa qualité d'étranger, il ne put cependant pas être nommé à ce grade. Il n'en reste pas moins dans sa batterie, continuant la guerre jusqu'en 1863, où, dans le siège de Vicksbourg, il fut fait prisonnier avec tout ce qui était dans la ville. Libéré sur parole, il rentra à la Nouvelle-Orléans et prit part encore à de nombreux engagements. Le colonel Schumacher aurait de nombreux épisodes à raconter sur cette campagne, dont il parle souvent dans l'intimité, mais il se refuse à rien publier ; peut-être se ravisera-t-il un jour....

Rentré en Suisse à la fin de l'année 1863, il commença son service militaire, tout en préparant ses examens de géomètre. Au mois d'octobre de l'année suivante, il devenait sous-lieutenant d'artillerie. Deux ans plus tard, en 1866, il passait son examen de géomètre et recevait le même jour un appel à l'Ecole de Thoune comme instructeur secondaire. Depuis lors, le corps d'instruction ne le lâcha plus. Au printemps de 1867, il fut nommé premier-lieutenant, puis instructeur définitif, aux appointements de 2000 francs par an — on n'était pas large à l'époque — et on le classa avec son grade dans l'ancien état-major d'artillerie. Il en fit partie jusqu'à la suppression de ce corps, à la réorganisation militaire de 1874, passant successivement au grade de capitaine (1869) et de major (1873).

Le remaniement qui suivit la loi de 1874 le fit instructeur de 1^{re} classe en 1875. Ses élèves se souviennent de l'enseignement original, émaillé d'opinions personnelles et de l'esprit qu'il apportait aux leçons d'artillerie et d'organisation de l'armée données aux aspirants officiers. Les questions de tir avaient — elles ont toujours eu — un grand attrait pour lui. Il fouillait la balistique et Dieu sait la place immense qu'occupait il y a vingt-cinq ans la Théorie du tir et les théories en général dans le monde de l'artillerie.

Bien des années plus tard, en 1889, lors de la retraite du colonel Bleuler de ses fonctions d'Instructeur en chef, le major Schumacher, devenu entre-temps lieutenant-colonel (1877) et colonel (1884), était appelé à remplacer cet éminent officier. Il ne devait pas occuper longtemps ces

fonctions, puisque, cinq ans après, à la mort du général Herzog, en 1894, il prenait la succession du vénérable organisateur de l'artillerie suisse.

Très fatigué l'année dernière et douloureusement affecté par un deuil de famille, le colonel Schumacher avait depuis plusieurs mois annoncé son intention de se démettre des fonctions de chef de l'arme, qui lui devenaient à charge et qu'il ne se sentait plus la force de remplir avec toute la conscience et l'activité qu'il aurait voulu.

*
*
*

A propos de la démission des deux chefs d'armes, on a mis en avant l'idée de profiter de l'occasion pour ne pas les remplacer et pour fusionner, dans chaque arme, les fonctions devenues vacantes avec celles d'instructeur en chef. Il n'appartient pas à un modeste chroniqueur de trancher une aussi grave question; mais je suis amené à constater que pour ce résultat il faudrait reviser la loi du 13 novembre 1874, ce qui est une première difficulté; cela ne se fait ni aussi vite ni aussi aisément que parfois on le désirerait. Et puis, s'il est possible, pour les autres armes, de concevoir la fusion des deux fonctions, il me semble que ce n'est pas aussi simple pour l'infanterie. D'abord l'arme est beaucoup plus nombreuse et donne lieu, par conséquent, à plus de travaux. Ensuite le chef de l'infanterie a dans sa compétence des questions que n'ont pas les autres chefs d'armes: « La mise sur pied, le rassemblement et l'équipement des corps de troupes, ainsi que toutes les mesures à prendre au sujet de l'armée dans son ensemble. L'effectif et l'équipement des états-majors des grands corps de troupes. Les manœuvres des corps de troupes combinés. » En voilà assez pour imposer une sérieuse étude de la question.

Et l'instructeur en chef de l'infanterie n'a-t-il donc rien à faire? Après 1875, il avait, à côté de son administration générale, à commander toutes les écoles centrales; petit à petit il a dû y renoncer et il a fallu instituer un commandement spécial de ces écoles. Il a fallu également donner au chef de l'arme un adjoint. N'est-ce pas la preuve que le travail, dans ces deux fonctions, tend à augmenter? Serait-il possible, désirable même, dans ces circonstances, de les réunir définitivement en un seul et même poste? Sans répondre à cette question, on peut dire qu'elle mérite d'être examinée à fond, dans tous ses détails et dans toutes ses conséquences, mais il ne me paraît pas qu'elle puisse être tranchée à l'occasion de la démission de deux fonctionnaires. D'ailleurs les Chambres fédérales ne le permettraient probablement pas.

*
*
*

Appartient-il au chroniqueur d'émettre une supposition sur le remplacement des chefs d'arme de l'infanterie et de l'artillerie? Cela me paraît assez oiseux. Quand ces lignes paraîtront, l'une ou l'autre de ces deux

nomination sera faite et mon pronostic viendra comme la grêle après vendanges. Je note simplement les on-dit, pour qu'on ne m'accuse pas de ne pas chroniquer consciencieusement et je constate qu'on désigne comme devant prendre les places vacantes, les instructeurs en chef des armes considérées, les colonels P. Isler et Hebbel. Pour l'artillerie, il serait aussi fortement question du colonel Wille qui reviendrait ainsi à son arme d'origine.

* * *

Le Conseil fédéral a donné au colonel Veillon un successeur, comme instructeur du tir de l'infanterie, dans la personne du lieutenant-colonel Schiessle, instructeur de première classe de l'infanterie, qui était attaché en cette qualité, jusqu'à sa nomination, au commandant des écoles centrales. On dit du nouvel élu le plus grand bien et l'on fonde sur ses connaissances, sa jeunesse et son entrain, les meilleures espérances pour le développement de l'enseignement technique et tactique du tir aux officiers de tous grades.

* * *

L'instructeur en chef des troupes d'administration, le colonel Pauli, a été relevé de ses fonctions. Il occupait ce poste depuis 1875, le cumulant avec celui de commissaire des guerres de la place d'armes de Thoune qu'il remplissait déjà antérieurement. Il conserve ces dernières fonctions.

* * *

L'irritante affaire de Wallenstadt est terminée ; irritante parce qu'elle servait de tremplin à certains patriotes qui se taillent de faciles succès à « tomber » la généralité des officiers chargés de diriger l'instruction militaire et, par-dessus leur tête, le « militarisme », comme ils qualifient nos institutions militaires. Le Département militaire fédéral a prononcé ce qui était juste ; il n'est pas nécessaire de connaître les détails de l'enquête ni les conclusions de l'officier enquêteur pour affirmer qu'il en est ainsi ; aussi n'ai-je pas l'intention de commenter ce verdict, ce qui, d'ailleurs, n'appartient à aucun officier. Il eût été désirable de voir adopter cette ligne de conduite par toute la presse ; cela aurait évité à certain correspondant genevois de la *Liberté* des réflexions de mauvais goût et qui sentent la menace ; les éloges qu'un correspondant vaudois cité par le *Confédéré* du Valais décerne à un des officiers punis ne sont pas moins déplacés et l'officier lui-même, qui sait à quoi s'en tenir et qui est un soldat discipliné, n'en aura guère été flatté.

Je dois pourtant relever l'étonnement causé à quelques officiers par la non punition du caporal et des soldats dont les publications dans la presse ont provoqué l'enquête ; ces officiers s'attendaient à ce que ces hommes fussent punis à teneur du deuxième alinéa du chiffre 35 du règlement de

service¹. Mais il paraît qu'on ne peut pas l'appliquer, la *Loi sur la justice pénale pour les troupes fédérales du 27 août 1851* ne contenant aucune disposition à cet égard. Or il est bon de rappeler qu'aucune peine disciplinaire ne peut être infligée si elle ne s'appuie sur un article de la loi précitée. Si les renseignements qui ont couru sur la genèse de cette affaire sont exacts, le caporal B. et ses camarades avaient réclamé à la fin du service, en vain, contre les traitements qui leur avaient été infligés. Alors ils ont nanti la presse de leurs doléances. Ce faisant ils n'ont pas commis une faute de discipline, suivant les dispositions de la loi sur la justice pénale ; ils auraient toutefois mieux agi en renouvelant leur plainte au Département militaire de leur canton ; celui-là l'aurait certainement prise en considération.

Oh, cela n'efface pas la déplorable impression faite par le caporal B. sur les chefs qui l'ont eu sous leurs ordres, ni le souvenir de son indiscipline et de sa mauvaise conduite ; mais il avait été puni pour ces faits, il n'y avait pas à y revenir.

Les officiers de tout grade et de toute position ont une leçon à tirer de ce regrettable incident : c'est que s'ils ont le droit et le devoir d'user des moyens que la loi met dans leurs mains pour maintenir et ramener la discipline, il leur est interdit de se faire justice par des traitements déplacés d'une nature quelconque envers leurs subordonnés ; en agissant ainsi ils se déconsidèrent, affaiblissent la discipline et ruinent les institutions défensives du pays.

Si l'on en croit certains journaux, il paraît que la mise en vigueur définitive du règlement d'habillement de 1898 ne s'obtient pas sans quelques grincements. Il fallait s'y attendre. On ne passe pas d'un état à un autre sans quelques soubresauts, mais cela se calmera promptement. Un journal a établi un compte fantastique des frais occasionnés par les changements obligatoires ; je dis fantastique ; car la pèlerine n'est pas obligatoire pour les officiers non montés, et ni le sabre ; ni le havresac nouvelle ordonnance n'appartiennent au règlement d'habillement ; les officiers nommés avant l'adoption d'un nouveau sabre et de nouveaux effets d'équipement, peuvent donc continuer à porter et à utiliser les armes et les effets qu'ils possèdent, pourvu qu'ils soient à l'ancienne ordonnance. On voit donc que les frais de transformation se réduisent, en somme, à peu de chose. Et puis, si les officiers tiennent absolument à se mettre à la dernière mode, c'est leur affaire et il ne faut pas qu'ils se plaignent, ni, surtout, que d'autres se plaignent pour eux.

* * *

— Le Conseil fédéral a pris la décision suivante au sujet de l'habillement.

¹ Celui qui ne se plaint qu'après que le service est terminé ou qui se plaint par la voie de la presse, est punissable.

ment et de l'équipement des hommes appartenant à la Compagnie d'aérostiers :

Les hommes faisant partie de la Compagnie d'aérostiers seront habillés et équipés comme les troupes du génie, à l'exception de l'outillage portatif. Ils porteront, comme signe distinctif, une ancre ailée sur leur képi. Ils auront les mêmes boutons que les pontonniers. Ils ne porteront de numéro ni sur le képi, ni sur les pattes d'épaule.

On sait que la première école de la Compagnie d'aérostiers aura lieu cet été à Berne, du 2 août au 22 septembre. Le matériel est prêt ou va l'être. On en est très satisfait.

*
* * *

— Le Conseil fédéral demande en outre aux Chambres l'autorisation de fabriquer encore 5000 fusils courts, du calibre de 7,5mm, destinés à l'armement des troupes de forteresse, des compagnies de position, des cyclistes, des compagnies de télégraphes et des aérostiers. Le fusil long d'infanterie ne convient pas à ces troupes. C'est pourquoi on a déjà fabriqué 5000 fusils courts sur les crédits disponibles ouverts par l'arrêté fédéral du 24 mars 1897.

A l'avenir, la fabrication du fusil court pourra être limitée régulièrement aux besoins courants, et elle entraînera un supplément annuel de dépenses de 13 640 fr.

Le fusil court a le même système de fermeture et tire la même munition que le fusil modèle 1889-96. Il portera le nom de fusil court modèle 1889-1900.

On remarquera que parmi les troupes qui en seront dotées ne figurent ni les artilleurs de campagne et de montagne, ni le parc ; l'armement de ces troupes a, en effet, été laissé en suspens. Bien qu'en principe, on soit d'accord pour armer les canonnières de fusils courts et qu'on en ait reconnu la nécessité, on veut cependant attendre la fin des essais entrepris avec les pistolets automatiques pour prendre une décision définitive, ce qui ne tardera pas.

L'artillerie de position se plaindra peut-être de ce que l'on la dote d'un armement personnel que, pour notre part, nous estimons indispensable ; elle a déjà prétendu n'avoir pas le temps de former en huit semaines son personnel au service de ses diverses pièces, au maniement du fusil et aux travaux de terre qui lui incombent. On peut ce que l'on veut. Il suffira de spécialiser un peu plus le personnel aux divers calibres de pièces à desservir, pendant le temps encore où nous utiliserons tel qu'il est le matériel de la Position.

Quant au Parc, le fusil court s'impose, la défense d'un convoi ne peut s'effectuer au moyen d'un pistolet ou d'une arme à courte portée. Pendant que nous parlons du Parc, disons quelques mots de ses voitures et de

l'intention qu'on aurait de changer le mode de conduite des caissons à munitions d'infanterie. On voudrait revenir pour tous ces caissons, ceux des bataillons compris, à la conduite depuis la selle. On n'en donne pas les motifs; il s'agirait, dit-on, d'*uniformiser* la façon de conduire les voitures. L'uniformité est une belle chose, encore faut-il l'appliquer avec discernement; à ce régime, tous les chars d'infanterie, toutes les voitures des trains, devraient être conduits de la selle...

Non, le caisson d'infanterie est une de nos rares voitures roulant bien, elle va partout dans le terrain, même dans de mauvais terrains, — les dernières manœuvres et les exercices du Parc de l'année dernière, l'ont prouvé. C'est une de celles dont un commandant supérieur d'infanterie disait: « La seule bonne voiture que nous ayons. » Pourquoi changer? Pourquoi donner au cheval la surcharge de son conducteur et pourquoi, si le conducteur est mis hors de combat, se priver de la faculté de le remplacer par un homme de troupe qui saura conduire, mais ne saura pas monter et qui n'est pas équipé pour le cheval?

De grâce, ne gâtons pas ce qui est bien!

— Les journaux politiques ont parlé des essais de tir d'artillerie qui ont eu lieu à Thoune à la fin de février, avec des pièces de campagne à tir rapide de construction française, allemande et belge, essais auxquels assistaient les représentants des divers fournisseurs. « On mande, disait la *Gazette de Lausanne*, que les bouches à feu, très longues, sont placées sur des affûts presque aussi bas que nos affûts de montagne actuels. Elles tirent une vingtaine de coups à la minute. Il s'agissait surtout d'expérimenter les appareils destinés à limiter le recul. » Nous reproduisons ces renseignements pour ce qu'ils valent; la « Commission du nouveau canon » ne laisse pas divulguer les résultats de ses expériences.

— Lorsque nous avons parlé, en juillet dernier, des ateliers fédéraux de construction de Thoune et de leur activité, nous avons signalé le désir de leur directeur, M. le major Muller, d'améliorer les installations mécaniques qui utilisent la force motrice. Il s'agissait de transformer la force en énergie électrique, capable d'être conduite à plus grande distance, d'être mieux répartie entre divers ateliers et susceptible à la fois de fournir de la lumière à tous les établissements militaires de Thoune.

L'étude de ce projet a été effectuée. Le Conseil fédéral soumet aux Chambres, par son message du 23 janvier, une demande de crédit de 354 200 fr. pour son exécution. Cette somme comprend la réfection des turbines, — réfection qui s'imposait déjà, — la construction d'une salle de machines, l'acquisition de deux dynamos, d'une batterie d'accumulateurs, et l'établissement de six moteurs secondaires pour activer l'exploitation dans les ateliers. On compte également faire l'acquisition d'une locomobile de réserve de 130 chevaux, qui entrera en activité pour renforcer la production de la lumière électrique lorsqu'il y aura pénurie de forces, pendant

les réparations ou les arrêts momentanés et pour assurer l'exploitation pendant les quelques semaines qu'exigera la reconstruction.

Les installations prévues permettront d'actionner et d'éclairer non seulement les ateliers fédéraux, elles fourniront la lumière à la plupart des bâtiments militaires adjacents : la caserne et les écuries, la fabrique de munitions, le contrôle de la munition, la station d'essai d'artillerie, le dépôt de matériel de guerre, le dépôt de munitions, ainsi que la nouvelle régie des chevaux.

En raison de leur éloignement des turbines, l'ancienne régie ainsi que le bâtiment des postes et télégraphes du quartier militaire, devront se relier au réseau électrique de la ville de Thoune.

On ne saurait qu'appuyer cette demande de crédit. La transformation qu'on propose améliorera énormément les importantes installations de notre principale place militaire de la Suisse. Elle permettra aux fabriques et aux ateliers de la Confédération de travailler dans de meilleures conditions, plus rapidement, et d'organiser, si besoin est, du travail de nuit.

L'éclairage de la caserne et du quartier militaire constitue en même temps un utile progrès et rachètera en partie les déficiences d'aménagement de la caserne. On va d'ailleurs aussi y porter remède en ce sens que, pour la session des Chambres de ce mois, le Conseil fédéral propose la construction d'une annexe destinée à recevoir des cantines pour les officiers, pour les sous-officiers et pour les soldats, des chambres d'officiers et des salles de théorie.

Le bâtiment serait élevé à l'est de la caserne, le long de la rue du Stockhorn, entre la caserne et les écuries, et à une distance de 15 m. de la caserne, de façon à laisser à celle-ci de l'air et du jour.

Le rez-de-chaussée recevrait les cantines, une salle de lecture pour officiers, une seconde pour les sous-officiers et soldats. Le premier étage, les bureaux et les chambres du commandant de l'Ecole centrale, de grandes salles de théorie dont une de 100 places, une de 50 places et deux plus petites, la bibliothèque et les archives; une salle de bains avec douches; les deuxième et troisième étages seraient aménagés en chambres d'officiers.

Ces installations permettraient d'organiser les écoles centrales et les cours d'instruction dans des conditions bien meilleures qu'aujourd'hui et de concentrer à Thoune un plus grand nombre d'écoles. Le coût de cette annexe est devisé 590 000 fr., que les Chambres accorderont, il faut bien l'espérer.

* * *

Dans l'assemblée de ses délégués tenue le 24 février écoulé, la Société vaudoise des officiers a entendu une proposition, à propos de la prochaine fête fédérale, tendant à ce que les fêtes d'officiers eussent lieu en tenue bourgeoise et non en uniforme. Un journal de la Suisse allemande a relevé

cette proposition et s'est prononcé en sa faveur ; pour mon compte je m'y joins aussi avec empressement. Ou bien les réunions d'officiers en dehors du service ont un but sérieux : alors le port de l'uniforme est absolument superflu ; ou bien ce sont de simples occasions de banqueter : alors on peut y renoncer. Ceci me rappelle certaine fête fédérale de sous-officiers, ayant eu lieu à Bâle et dans laquelle un officier-instructeur, qui avait été appelé à fonctionner comme membre du jury des travaux, dut rappeler aux participants, en termes sévères, à cause des faits dont il était témoin, la dignité de la tenue et de la conduite sous l'uniforme. Cela parle contre le port de l'uniforme dans les fêtes, bien que militaires.

Si nous, officiers, nous sommes amenés à reconnaître que le port de l'uniforme dans ces circonstances peut présenter des inconvénients, donnons l'exemple ; ne cessons pas de nous réunir pour nous entretenir des questions intéressant le bien de notre armée, et aussi pour renouveler des liens d'amitié ou en former de nouveaux, mais renonçons à l'uniforme ; nous donnerons ainsi le bon exemple et j'ai la conviction qu'il sera suivi.

* * *

Le colonel du Moriez, attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Berne depuis le 2 septembre 1892, va prochainement quitter son poste pour prendre le commandement du 31^e de ligne à Paris. Son successeur a été désigné en la personne du commandant Vittu de Kéraoul, de l'état-major de l'artillerie. Le commandant de Kéraoul faisait partie de la mission française aux manœuvres du 1^{er} corps d'armée. Nous exprimons au colonel du Moriez nos regrets de son départ et nous souhaitons la bienvenue à son successeur ; nous ne doutons pas que son amabilité, son caractère sympathique et la connaissance qu'il possède de notre pays et de nos institutions militaires ne lui ménagent partout un amical accueil.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres impériales de cet automne. — Nécrologie d'un vivant. — Le *Règlement sur le service en campagne* du 1^{er} janvier 1900. — Une nouvelle *Instruction sur le tir de l'infanterie*. — Le budget militaire au Reichstag : nos forteresses, essais d'armes à feu portatives, automobiles. — Quelques livres.

L'ordre de cabinet qui règle les manœuvres de cette année, et spécialement les manœuvres impériales, porte la date du 1^{er} février. Ce sont le corps de la Garde et le II^e corps d'armée (dont le quartier-général est à

Stettin) qui seront appelés à manœuvrer devant l'empereur. Les deux corps seront l'un et l'autre renforcés par des unités empruntées aux corps voisins et chacun sera doté d'une division de cavalerie. Il avait été question d'organiser cette année une manœuvre combinée de l'armée de terre et de la flotte ; on a, paraît-il, abandonné cette idée.

Le corps de la Garde est commandé depuis la fin de 1897 par le général d'infanterie von Bock und Polach. Cet officier a fait les campagnes de 1864 et de 1866 dans le 55^e régiment d'infanterie, et celle de 1870-71 comme adjudant de la 13^e division d'infanterie. Depuis 1871, il a fait partie de l'état-major général en diverses qualités, en dernier lieu comme quartier-maître principal. Il devint ensuite divisionnaire à Hanovre.

Le commandant du II^e corps d'armée, le général de cavalerie v. Langenbeck, a déjà été présenté aux lecteurs de la *Revue*¹. Il remplissait dans la guerre franco-allemande les fonctions d'adjudant du général de Obernitz, commandant des troupes wurtembergeoises. De 1871 à 1884, il fit partie de l'état-major général, puis commanda un régiment de uhlans, devient successivement chef d'état-major du IV^e corps, commandant de brigade de cavalerie quartier-maître principal, enfin chef de la 2^e division. Les deux futurs adversaires aux manœuvres ont, vous le voyez, des états de service qui présentent une grande analogie.

On adjoindra à la Garde pour les manœuvres une troisième division d'infanterie provisoire, composée de la 5^e brigade d'infanterie de la Garde et d'une brigade mixte du III^e corps, fournie par les régiments de grenadiers nos 8 et 12. La 1^{re} division d'infanterie de la Garde comprendra une première brigade à deux régiments, plus deux bataillons indépendants et une seconde brigade de trois régiments. Les brigades de la 2^e division seront renforcées, l'une par le bataillon de chasseurs de la Garde, l'autre par l'école de sous-officiers de Potsdam (deux compagnies). Les 1^{re} et 2^e divisions auront à leur disposition un régiment de cavalerie à quatre escadrons, la 3^e division seulement deux escadrons.

Pour la première fois apparaîtra aux manœuvres la brigade complète d'artillerie divisionnaire, à deux régiments. La 3^e brigade d'artillerie, incorporée à la 3^e division provisoire de la Garde, se composera du régiment d'instruction (Lehr-Regiment), de l'Ecole de tir, soit deux groupes à trois batteries, et d'un régiment du III^e corps d'armée. Les quatre compagnies du bataillon de pionniers de la Garde seront réparties aux divisions (deux compagnies à la 1^{re} division). Enfin, le corps sera doté d'une section d'aérostiers et d'un escadron de chasseurs à cheval (Meldereiter). Il comprendra, outre les troupes spéciales, 40 1/2 bataillons d'infanterie, 11 escadrons et 35 batteries.

Le II^e corps comptera ses propres 3^e et 4^e divisions d'infanterie à l'ef-

¹ *Chronique allemande* de février 1898, p. 102, qui fait mention de sa nomination, en janvier 1898.

fectif normal, soit à 12 bataillons, 4 escadrons et une brigade d'artillerie de campagne à deux régiments de six batteries et une ou deux compagnies de pionniers. La 41^e division d'infanterie provisoire, attachée au II^e corps pour les manœuvres, sera composée de la 74^e brigade à deux régiments de deux bataillons, et de la 71^e brigade, du XVII^e corps, à deux régiments de trois bataillons; puis de deux escadrons comme régiment de cavalerie mixte, d'un seul régiment d'artillerie et d'une compagnie de pionniers. Le II^e corps comptera en somme : 34 bataillons, 10 escadrons, 30 batteries, 4 compagnies de pionniers et une section d'aérostiers. Il est, on le voit, sensiblement plus faible que celui de la Garde.

Les deux divisions de cavalerie ont une composition identique : 3 brigades à 2 régiments, 1 groupe à cheval de 2 batteries, un détachement de pionniers. La division A du II^e corps sera composée de la 3^e brigade du corps même, de la 9^e brigade (5^e hussards et 10^e uhlans) et de la brigade des *Leib-Husaren*, nouvelle formation qu'on appelle aussi la « brigade noire » en raison de la couleur de son uniforme. Chaque division de cavalerie forme un effectif de 30 escadrons, 2 batteries à cheval (12 pièces) et un détachement de 60 pionniers.

Les troupes représentent des forces plus faibles que celles des manœuvres de l'année dernière, sauf en ce qui concerne l'artillerie, dont la proportion, relativement aux autres armes, se trouve ainsi augmentée. C'est une conséquence des nouvelles formations. Le régiment n^o 17 du II^e corps et un régiment de la Garde ont un groupe d'obusiers de campagne.

— Les IV^e et XVI^e corps d'armée prendront part cette année à des manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées (Angriff auf befestigte Feldstellungen), auxquelles participeront des batteries lourdes de l'armée de campagne. Elles n'y tireront cependant qu'à blanc. Un autre corps exécutera des manœuvres du même genre, mais avec tir réel.

— Pas ou peu de mutations en février. A signaler seulement la démission du lieutenant-général v. Cæmmerer, commandant de la 26^e division à Stuttgart. On parlait de la démission attendue du général de Lentze, commandant le XVIII^e corps à Dantzig. Les journaux avaient même déjà publié la « nécrologie » de sa carrière militaire. Le général, lui, déclare, dans la *Gazette de Danzig*, n'avoir jamais eu la moindre intention... de se laisser enterrer vif. Ah! les journalistes, les perfides insinuations qu'ils lancent!

Au lieutenant-général v. Cæmmerer a succédé le major-général v. Schnürten. Celui-ci a été remplacé à la tête de sa brigade à Ulm par le major-général v. Hoiningen dit Huene qui commandait le régiment de la « Leibgarde » n^o 115 à Darmstadt. Huene fut attaché militaire à Paris du temps de Boulanger et plus tard encore, jusqu'en février 1891. Un

autre attaché à Paris, de Schwarzkoppen, de célèbre mémoire, vient d'être promu major-général. Il conserve son commandement de la 3^e brigade d'infanterie de la Garde. Son avancement a été rapide, il était lieutenant-colonel de 1894.

— Le nouveau *Règlement sur le service en campagne*, du 1^{er} janvier 1900, vient de paraître. L'édition précédente datait de 1894. Elle avait été complétée et modifiée en 1898 et j'avais eu alors l'occasion d'en parler¹. La nouvelle édition présente quelques modifications de forme, de terminologie (on a germanisé certains termes), de distribution de matière et surtout de fond. La rédaction a été fortement remaniée et la division des paragraphes radicalement réformée. Le nouveau Règlement, sans être plus volumineux que l'ancien, — il ne contient que six pages de plus, — compte 725 articles au lieu de 544. Le terme « *Ordre de bataille* » est remplacé par celui de « *Kriegsgliederung* », ceux de « *Generalidee* » et de « *Specialidee* » deviennent « *Allgemeine* » et « *besondere Kriegslage* ».

On a fait entrer en ligne de compte dans le Règlement tous les progrès militaires modernes : les bicycles, téléphones, appareils à signaux optiques, automobiles, ballons, pigeons-voyageurs, etc. On y a tenu compte également, cela va sans dire, des changements survenus dans les règlements et l'organisation des diverses armes, entre autres de l'artillerie de campagne.

L'importance des batteries lourdes de l'armée de campagne y est mise en relief plus encore que dans le règlement modifié de 1898. On a créé une formation toute nouvelle : les *bataillons d'obusiers et de mortiers*. Ces bataillons correspondent aux groupes de l'artillerie de campagne. Le bataillon d'obusiers est à quatre batteries de six pièces, celui de mortiers de deux batteries, probablement de quatre pièces.

La batterie d'obusiers lourds, de 15 cm., compte 6 pièces, 10 caissons, 1 chariot de batterie, une voiture pour l'appareil d'observation, 4 voitures d'administration, au total 16 voitures. On a supprimé les 6 voitures de plate-formes¹, rendant ainsi l'obusier lourd plus apte au service de campagne, plus *feldmässig*. On emploiera l'obusier aussi bien contre des troupes, contre l'infanterie et contre l'artillerie de campagne, que contre des travaux de terre et des abris.

Les mortiers de 21 cm. seront par contre employés contre des ouvrages permanents, des forts d'arrêt par exemple. Les mortiers exigent, pour être amenés en batterie, de bonnes routes et des emplacements bien préparés et pourvus de plate-formes. Ces conditions ne sont nullement indispensables pour les obusiers, qu'au besoin on peut faire voyager en rase campagne.

¹ *Chronique allemande*, août 1898, p. 484 et 485.

¹ Voir *Revue militaire suisse* 1898, p. 485.

Le Règlement parle d'ailleurs, comme canons de gros calibre, de pièces autres que celles à tir courbe ; il mentionne celles qui sont destinées à agir par le tir de plein fouet, à shrapnel. Les canons de 12 cm. lourds rentrent dans cette catégorie. Ils tirent un obus de 15,64 kg. et un shrapnel de 19 kg. contenant 592 balles de 13 grammes.

Il me semble ressortir de ces indications qu'on s'est un peu inspiré des enseignements de la guerre sud-africaine dans l'emploi de ces gros calibres.

Dans le « Kriegsgliederung », on trouve qu'un corps d'armée est composé de 2 à 3 divisions d'infanterie et que la division est à 2 à 3 brigades d'infanterie. Il n'est plus question de l'artillerie de corps. Un corps d'armée est donc composé aujourd'hui de 2 à 3 divisions d'infanterie, d'une section de télégraphistes du corps, des colonnes de munitions et des trains. Si besoin est, on le dote d'artillerie lourde et d'un deuxième bataillon de pionniers. Pour la division d'infanterie, le Règlement ne fait qu'indiquer la présence de la « Divisions-Kavallerie » sans déterminer le nombre d'escadrons. Il parle d'une brigade d'artillerie de campagne et de colonnes légères de munitions. Au lieu d'un « détachement de santé » figure une « compagnie de santé », une division en compte une ou deux le détachement attribué à l'artillerie de corps étant devenu disponible.

Assez pour aujourd'hui sur ce Règlement sur lequel j'aurai probablement l'occasion de revenir. Voyons-en un autre.

— La nouvelle *Instruction sur le tir de l'infanterie* est datée du 16 novembre 1899. Il a fallu modifier l'Instruction afin de tenir compte du nouveau fusil M. 1898¹ et des différences qu'il présentait d'avec l'ancien. Pour connaître plus en détail l'arme, il convient d'attendre la publication du *Guide pour le fusil et la baïonnette 98*. Vous n'ignorez pas que le fusil 98 est du même calibre que le fusil 88 et qu'il tire la même munition, les trajectoires des deux armes sont en conséquence identiques. Pour la hausse, on a conservé la hausse fixe (Standvisir) qui correspond à la portée de 200 mètres et on a supprimé la petite lamette (die kleine Klappe). La hausse mobile est graduée par 300 mètres jusqu'à 2050 m.

Un certain nombre de nouvelles cibles ont été créées, ainsi la cible de tête avec cercles (Ring-Kopfscheibe), la cible de buste avec cercles, (Ring-Brustscheibe) et les cibles de section pour tirs aux distances de 400, 500 et 600 mètres. On recommande d'instruire les hommes dans le tir contre l'infanterie et contre des tirailleurs couchés ou à genou, même aux distances moyennes. Il faut également, dit l'Instruction, tenir compte du tir aux grandes distances et de celui de la guerre de siège. Le tir dit d'expériences (Prüfungsschiessen) n'aura plus lieu que dans le terrain.

¹ Voir dans *Revue militaire suisse*, 1899, p. 331, l'article sur le *Nouveau fusil allemand*.

Les cyclistes recevront l'instruction de tir avec leur corps de troupe ; plus tard on leur enseignera le tir avec le fusil 91 court dont ils sont armés ¹ dans leur service spécial.

— La discussion du budget militaire vient de se terminer au Reichstag. La presque totalité des crédits a été votée sans restriction. Devant la commission du budget, on a abordé un assez grand nombre de sujets d'intérêt général ; au Parlement même, les débats n'ont rien présenté d'extraordinairement palpitant. On entend chaque année la chanson du député Bebel sur les mauvais traitements des soldats ; malheureusement pour lui, mais pour le plus grand bien de nos hommes, ses assertions manquent souvent de fondement et de justesse.

Une des questions les plus intéressantes présentées au Reichstag est celle qui se rapporte à nos places fortes. Il s'agit pour plusieurs d'entre elles de les reconstruire du tout au tout. En même temps, on réformera le matériel d'artillerie et on introduira des pièces à tir rapide et à plus longue portée, ainsi que des pièces de position cuirassées. L'approvisionnement de munitions sera également augmenté. Le Reichstag a voté sans sourciller le crédit de 20 millions de marks qui lui était demandé de ce chef ; il y va d'ailleurs aussi du développement des villes dotées d'une enceinte fortifiée, que le régime actuel met dans l'impossibilité de s'étendre. Cette mesure contribuera, elle aussi, à augmenter la force défensive de l'Empire. Faisant allusion aux événements récents de la guerre sud-africaine, le ministre de Gossler a montré l'utilité de posséder des fortifications étendues et bien comprises pour immobiliser le plus longtemps possible le gros des forces ennemies.

Le budget prévoyait une dépense de 600 000 marks pour les essais d'armes à feu portatives. Le Ministre a profité de la discussion pour émettre son opinion sur les effets des balles de petit calibre et pour déclarer qu'une réduction du calibre actuel est inadmissible. La guerre actuelle en est une preuve. Les blessures produites dans les chairs par les Mauser de 7 mm., dont sont armés les Boers, guérissent très rapidement. Or il importe au contraire de mettre hors de combat, pendant un temps plus long, hommes et chevaux. Les expériences de la guerre hispano-américaine avaient déjà fourni les mêmes indications à l'endroit du fusil espagnol qui est du même calibre que le Mauser. Le Ministre ne se fit cependant pas faute de recommander les excellentes qualités du fusil Mauser que fabrique à Berlin l'établissement Løewe.

On a également parlé au Reichstag des automobiles. Ainsi que je le disais dans ma chronique de décembre, il ne s'agit nullement de voitures pour le transport de personnes, mais uniquement de camions pour convoier les vivres et les munitions à l'arrière de l'armée, au second échelon

¹ Voir *Revue militaire suisse*, 1899. *Le nouveau Règlement allemand sur les vélocipédistes*, p. 526.

de l'armée d'opérations. Les voitures automobiles sont à benzine ou à alcool. Les essais commencés depuis un an ont démontré leur utilité ; toutefois il ne faut pas compter qu'ils amènent à bref délai une révolution dans les moyens de transport, et pour se prononcer, il convient d'attendre les résultats des essais en cours, essais qui ne seront terminés qu'en 1901.

Il a été question de bien d'autres choses encore lors de la discussion du budget : du poste d'attaché militaire à Paris qu'on ne veut pas repourvoir pour le moment, de la nouvelle pèlerine des officiers, qui a, paraît-il, fait ses preuves, des chevaux de remonte, du culte divin des soldats, du service de deux ans, que sais-je encore ! D'une façon générale, le Ministre de la guerre a dû être satisfait de la façon dont le Reichstag a accueilli les propositions présentées par son budget.

-- Les journaux annonçaient qu'on allait armer tous les bataillons de chasseurs d'une batterie de mitrailleuses Maxim. Je transcris cette nouvelle s. g. d. g. et sous toutes réserves.

— Le prince royal Guillaume, qui atteindra le 6 mai l'âge de dix-huit ans, a subi son examen de maturité à l'école des cadets de Plön. Il suivra un cours de trois mois à l'école de guerre de Potsdam, puis entrera au 1^{er} régiment de la Garde à pied pour s'y former au service avec la troupe.

— Au nombre des publications récentes les plus remarquables, signalons le dernier ouvrage du général R. Wille, sur le *Canon de campagne Krupp à tir rapide de 1899*¹. Le canon ne présente pas de différences bien saillantes, je crois, d'avec le canon d'essai que doit vous avoir fourni Krupp. Elles ne porteraient peut-être que sur le poids et le rendement. Le canon c/99 en batterie ne pèse que 901 kg., la voiture-pièce sans servants 1588 kg. Ces poids sont très réduits en comparaison de la vitesse initiale de la pièce, 513 m., du poids du projectile, 6,5 kg., et de la force vive initiale, 87,2 tm. Le livre est fort intéressant, attendu que pour la première fois on trouve une description et une critique détaillée du canon moderne Krupp. Recommandé à vos officiers d'artillerie.

Le lieutenant-général v. Janson a publié la première livraison de : *L'emploi stratégique et tactique combiné de l'armée de terre et de la marine de guerre* (Das strategische und taktische Zusammenwirken von Heer und Flotte). Le sujet présente aujourd'hui de l'actualité en raison du Projet de loi relatif à l'augmentation de la marine allemande.

Un capitaine saxon, Théodore Wagner, vient d'écrire un historique abrégé de l'*Ecole de tir prussienne d'infanterie*. Son ouvrage aurait gagné

¹ *Fried. Krupps Schnellfeuer-Feldkanone c/99* von R. Wille, Generalmajor Z. D. 1 vol. in-8°, avec 41 figures. Berlin, R. Eisenschmidt, 1900.

en intérêt si l'auteur n'avait pas été lié par le secret professionnel dans la publication des documents tirés des archives de l'école où il est attaché lui-même.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

La régénération militaire de l'Espagne. — Les effectifs de l'armée. — Les bataillons d'infanterie de montagne n'existent plus. — *L'obusier de campagne* en Espagne.

Après la terrible catastrophe dans laquelle ont sombré les derniers restes de l'empire colonial espagnol, tout le monde était d'avis qu'il fallait remanier de fond en comble nos institutions militaires. Nous aurions dû le faire déjà après la malheureuse affaire de Melilla. Peut-être qu'alors la faiblesse de nos armées de terre et de mer ne se serait pas ajoutée aux autres raisons d'ordre politique, économique et même social qui ont amené le désastre.

Les lecteurs de la *Revue* se rappelleront sans doute, qu'en 1894, et à la suite d'un incident de frontière, quelques milliers de Maures du Riff attaquèrent les forts de la place de Melilla et enserrèrent de près les garnisons; celles-ci se défendirent vaillamment. Au bout de trois jours de combat, elles réussirent à repousser l'ennemi et à se donner de l'air. Cette échauffourée nous coûta pas mal de morts et de blessés, et, au nombre des premiers, le général Margallo, gouverneur de la place.

Ce fut une véritable consternation lorsqu'on apprit, en Espagne, le cours des événements et les pertes qui en étaient résultées. On se souvenait des lauriers que l'armée espagnole avait remportés au Maroc, durant la guerre de 1860, et l'opinion publique exigea que des mesures immédiates fussent prises pour laver l'offense au drapeau national et obtenir une éclatante revanche.

Hélas! pour nous venger, il fallait envoyer des troupes à Melilla, mais nous ne possédions ni les effectifs, ni les grandes unités, pas plus que le matériel et les services auxiliaires indispensables. Tout dut en conséquence être improvisé, et, comme il arrive toujours en pareil cas, il n'en résulta rien de bon. Il est hors de doute que ce fut alors que notre ennemi, qui depuis longtemps nous guettait, décida notre perte.

Après Melilla, on ne fit rien pour remédier à un état de choses que l'expérience nous avait révélé déplorable, en sorte que, quand surgirent les insurrections des colonies, notre administration militaire se trouva aux prises avec des difficultés insurmontables, au-dessus desquelles se dressait la face hideuse de la défaite. Nous crûmes envoyer, en Amérique et en Océanie, de puissantes armées; ce n'étaient que des masses

d'hommes, sans instruction militaire, trop jeunes pour la plupart, ignorant l'usage des armes modernes qui leur étaient confiées, et qui, une fois dispersés dans la brousse, ne tardèrent pas à succomber sous l'influence du climat et des privations de tous genres.

Tout ceci est déjà vieux et a été répété maintes fois ; mais, chez nous, on trouve nombre de personnes qui croient aveuglément que nous vivons dans le meilleur des mondes et que notre armée n'est pour rien dans nos récents malheurs. Cette aberration de beaucoup d'esprits, cette obstination à ne pas reconnaître ce que les faits, dans toute leur brutalité, ont surabondamment prouvé, ces optimistes-nés, voilà les vrais obstacles à la « régénération » militaire de l'Espagne.

D'autres pays avant le nôtre ont payé, d'une partie de leur territoire, la faiblesse de leurs armées ; mais, après avoir rendu compte au passé, ils n'ont pas perdu une minute pour réparer leurs fautes et entrer énergiquement dans la voie des réformes.

C'est ce que fit la Prusse, après Iéna ; l'Autriche, après Sadowa ; la France, après la guerre de 1870-71. Les efforts de la République française sont éloquemment exprimés dans les pages émouvantes et vécues que consacre le colonel Fix à ce qu'il appelle « la Renaissance morale et intellectuelle de l'armée française »¹.

Nous autres Espagnols, nous avons trois défauts caractéristiques. Ils nous sont légués par nos ancêtres, ceux qui luttèrent, durant sept siècles, contre les Infidèles et qui, en nous transmettant la tradition de leur glorieuse épopée, nous laissèrent aussi un lourd fardeau moral. Ce fardeau, c'est notre esprit réactionnaire, intolérant et intransigeant. Voilà la véritable entrave à notre développement rationnel ; nous nous débattons, impuissants, sous son étreinte, comme des êtres condamnés à demeurer mineurs à perpétuité. Cet esprit, incompatible avec les exigences de notre époque, règne dans toutes les manifestations de la vie espagnole ; il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de notre déplorable lenteur à accomplir, dans le domaine militaire, les grandes réformes qui sont déjà l'apanage d'autres nations.

Chacun sait que nous ne pourrons jamais faire œuvre solide tant que nous aurons le nombre disproportionné d'officiers, qui, à eux seuls, absorbent la majeure partie du budget de la guerre. Dernièrement, on a décidé d'amortir le 50 % des vacances définitives qui se produiront ; au lieu de cette timide mesure, il eût été plus sage de nommer, comme en France, après la guerre de 1870-71, une commission de revision des grades, puis de suspendre tout avancement aussi longtemps qu'il resterait des cadres surnuméraires en excès. De cette manière nous eussions fait un grand pas vers notre régénération militaire et tout le monde y aurait gagné.

¹ Colonel Fix : *Souvenirs d'un officier d'état-major, 1870-94*. — Paris, F. Juver, éditeur.

En outre, la méthode d'enseignement, dans nos écoles militaires, réclame, elle aussi, des réformes. Mettons de côté le système pédagogique suranné, qui demande tout à la mémoire, lui imposant une gymnastique exagérée, au détriment de l'esprit de synthèse. Renonçons à voir dans le « Manuel » l'incarnation de la science ; tâchons d'arriver à ce que le professeur ne soit plus un simple répétiteur ; habituons les élèves à faire usage de leur jugement et de ce don d'induction spontanée, qui est le privilège de toute étude vraiment scientifique. Nous créerons de la sorte des techniciens, des hommes pratiques qui sont si nécessaires aujourd'hui. Et, dans le même ordre d'idées, combien le temps que passent au tableau noir nos futurs officiers, absorbés dans des hautes spéculations mathématiques, serait mieux employé, si on l'appliquait aux branches professionnelles proprement dites !

Enfin, si nous tenons à effacer complètement les traces de nos erreurs, il est un dernier point, des plus indispensables, en même temps que des plus difficiles à atteindre : il importe d'empêcher, à tout prix, la politique de pénétrer dans les hauts grades de l'armée.

En résumé : réduction au minimum des cadres des officiers, modification absolue des méthodes d'instruction et bannissement de la politique, telles sont les trois bases de la rénovation militaire de notre pays.

Puis, à côté de ces réformes, qu'on établisse le service militaire obligatoire, sans exonération, ni substitution, qu'on constitue un grand état-major, de façon à séparer le haut commandement de l'administration, qu'on revienne franchement au système des corps d'armée, les pourvoyant de tout le nécessaire et qu'on fixe un plan définitif de défense du territoire. Sur ce canevas, on pourra broder les points de détails qui font encore défaut comme, par exemple, un bon corps de sous-officiers, une bureaucratie peu nombreuse et diligente, un contrôle efficace de la comptabilité, et tant d'autres améliorations d'importance moins capitale.

Avec les qualités sans pareilles de nos braves soldats, la noble ambition de nos officiers et la vitalité de la nation, nous sommes sûrs que l'armée espagnole reprendra le rang auquel elle a droit. C'est dans ce sens que le général Azcàrraga, ministre de la guerre actuel, s'est exprimé il y a quelques jours au Parlement.

Dieu le veuille et je souhaite ardemment que dans mes prochaines chroniques, je puisse annoncer la mise à exécution de plusieurs de ces réformes.

Elles sont cependant, il faut l'avouer, lentes à venir, ces réformes, et le ministre de la guerre n'a pas toujours les coudées franches pour proposer tel changement qui semblerait marquer un pas dans la voie du progrès. C'est ainsi que le 17 février dernier, il a présenté à la Chambre des députés (Congreso) un projet de loi d'après lequel les effectifs de l'armée seraient, jusqu'au 31 décembre de cette année, les mêmes que ceux qui

avaient été fixés par la loi du 1^{er} août dernier, pour l'année administrative 1899-1900. Nous continuerons donc à avoir 7600 officiers et 80 000 hommes de troupes sous les armes, mais ce ne sont que des *effectifs budgétaires*. Chez nous, la plaie des « *embusqués* » est un vrai cancer, d'autant plus terrible que personne n'a l'air de s'en préoccuper, les uns par suite de cette insouciance typique de notre race, les autres, faute de comprendre pourquoi ils s'inquiéteraient d'un état de choses qui n'a pas su émouvoir nos devanciers. Du reste pour guérir ce mal, il faudrait tailler dans le vif et souvent ceux qui pourraient manier le bistouri se verraient obligés de s'opérer les premiers ; aussi ne devons-nous pas nous étonner si l'« opération » est renvoyée aux calendes grecques.

Et voilà pourquoi, si l'on ne veut être partrop optimiste, il sera bon d'en rabattre des chiffres donnés par le chef d'escadron Lauth¹ pour les effectifs de nos unités organiques. On sera plus près de la *réalité officielle* en acceptant les effectifs suivants :

Infanterie	45.000 hommes.
Cavalerie	12.388 »
Artillerie	12.834 »
Génie	4.277 »
Administration	1.460 »
Services spéciaux	2.501 »
Etablissements d'instruction	554 »

Ces données ont déjà été publiées par la *Revue du Cercle*, dans son numéro 4 du mois de janvier dernier. On y lit que nos régiments d'infanterie comptent de 542 à 579 hommes, à l'exception des régiments d'Afrique et des régionaux des Baléares et des Canaries, qui en comptent, sous les drapeaux, en temps ordinaire, de 840 à 982. En réalité, je ne crois pas que les chefs de nos 132 bataillons actifs puissent réunir, sur le champ des manœuvres, plus de 250 fusils ; vous voyez d'ici ces compagnies squelettes et les difficultés auxquelles doit se heurter un capitaine dans l'accomplissement de sa tâche. Dans la cavalerie et surtout dans l'artillerie, les capitaines sont plus favorisés sous ce rapport.

La *Revue du Cercle* parle également de nos bataillons d'infanterie de montagne ; ces bataillons n'existent plus. Créés, lors de son court passage au Ministère de la Guerre, par le général Polavieja, — qui copia les bataillons de chasseurs alpins français, — ils furent réintégrés dans les bataillons ordinaires de chasseurs par le successeur de ce général. Leur vie a donc été bien éphémère et, de leur existence, il ne reste que le souvenir de l'argent gaspillé dans le chassé-croisé imposé à ces malheureux bataillons, qui échangèrent pour peu de temps le « ros » classique contre le béret des montagnards. A notre avis, le général Azcàrraga a bien fait de

¹ L'Etat militaire des principales puissances étrangères en 1900.

supprimer des corps dont la nécessité, au point de vue de la défense de nos frontières, ne se fait nullement sentir, et auxquels s'opposent les principes de notre système actuel de recrutement et voire même des raisons d'ordre politique. En effet, le personnel des bataillons de montagne devait être fourni tout d'abord par les contingents des provinces basques et de la haute Catalogne; or le spectre du carlisme se dresse justement dans cette région assez haut pour nous empêcher de commettre pareille imprudence.

* * *

Dans l'article sur *L'obusier de campagne* que vous avez publié le mois dernier, M. le capitaine de Vallière parle de l'intéressante étude de M. le lieutenant-colonel Repond, contenue dans la *Revue*, d'août 1899, sous le titre de *L'obusier de campagne et la réorganisation de l'artillerie*. Ce travail remarquable a été également signalé aux lecteurs de notre *Memorial de artilleria* (livraison de décembre 1899) par le lieutenant-colonel de Ugarte, technicien distingué, qui s'occupe depuis longtemps de la question du dualisme des calibres de l'artillerie de campagne. Le colonel de Ugarte est l'auteur d'un « Mémoire » sur un projet d'obusier de 10^m5, projet dont je l'espère, on tiendra compte lorsqu'il s'agira de construire, dans notre usine de Trubia, le nouveau matériel d'artillerie.

M. de Ugarte est d'avis que les mêmes raisons, alléguées par le lieutenant-colonel Repond en faveur de l'adoption, en Suisse, d'une pièce légère à tir courbe, s'imposent en Espagne, où, étant donné le terrain accidenté de certaines régions, qui pourraient devenir le théâtre d'une guerre, il sera parfois difficile de trouver de bonnes positions dominantes, permettant de fouiller les dépressions et les replis du sol. A ce propos, il rappelle ce qui se passa lors de la dernière guerre carliste. Il est certain que, si alors nous avions eu un obusier léger, tirant un projectile brisant, notre infanterie n'aurait pas, dans nombre d'engagements, subi des pertes absolument disproportionnées aux résultats obtenus. A l'appui de cette opinion, nous trouvons de fréquents et éloquents exemples dans les opérations de l'armée du Nord, lors de la délivrance de Bilbao ou du siège d'Estella. Dans toutes les affaires de Somorrostro, de San Pedro Abanto, de Monte Jurra, les Carlistes, protégés par leurs tranchées, fusillaient impunément nos colonnes d'assaut et les décimaient, par suite de l'impuissance de notre artillerie à battre, par le tir direct, les positions de l'ennemi.

Je suis sûr que cette mention de l'article du lieutenant-colonel de Ugarte intéressera les lecteurs de la *Revue*; ils verront avec plaisir que les travaux de vos excellents collaborateurs sont appréciés, en Espagne, comme ils le méritent.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE*(De notre correspondant particulier.)*

Réorganisation des cours supérieurs d'artillerie. — Le personnel d'instruction et d'éducation des écoles de cadets d'infanterie. — Un exercice d'hiver dans les environs de Vienne.

Dans notre chronique d'août de l'année dernière, nous avons parlé en détail de la réorganisation des cours techniques supérieurs qui se donnent à Vienne. Cette réforme n'est pas encore définitive, semble-t-il, car déjà les journaux réclament de nouvelles modifications au cours supérieur d'artillerie. Ils demandent que l'on rompe avec l'unité du plan d'études pour les élèves des cours d'artillerie de campagne et d'artillerie de forteresse.

La séparation complète de ces deux branches d'instruction avait été motivée, en son temps, par l'introduction des pièces modernes de forteresse et de défense des côtes. On avait pensé que les officiers d'artillerie de forteresse devaient apprendre, non seulement à connaître théoriquement le nouveau matériel, mais aussi à s'en servir, ce qui supposait des exercices pratiques presque ininterrompus.

Le programme d'études actuel exige que les officiers d'artillerie de campagne arrivent au cours supérieur d'artillerie préparés de la même façon que leurs collègues de l'artillerie de forteresse et qu'ils y suivent tous les cours spéciaux de balistique, de construction et de guerre de siège donnés à ces derniers.

On oblige ainsi l'officier d'artillerie de campagne à apprendre beaucoup de choses dont il n'aura pas emploi dans son service, car il n'a qu'une seule pièce, de même que le soldat d'infanterie n'a qu'une seule arme. Les notions qu'il possède sur la trajectoire, sur le calcul des touchés et sur l'effet du tir à toutes les distances utiles lui suffisent. Il n'est pas nécessaire qu'il soit particulièrement versé en balistique et en construction.

Il n'en va pas de même pour les officiers d'artillerie de forteresse. Etant donnés les perfectionnements continuels apportés au matériel d'artillerie de forteresse, il est absolument indispensable qu'un certain nombre d'officiers de cette arme possèdent une culture technique supérieure, afin d'être en mesure de diriger l'industrie privée ou tout au moins de contrôler ses produits au point de vue de leur utilisation en temps de guerre. S'il n'est pas nécessaire qu'ils soient aptes à construire eux-mêmes, il faut en tous cas qu'ils puissent juger des qualités pratiques du matériel dont ils auront à se servir.

L'officier d'artillerie de campagne a surtout besoin de connaissances

militaires ; les branches purement techniques lui sont beaucoup moins utiles, tandis que, pour les officiers d'artillerie de forteresse, la situation est exactement inverse.

L'organisation actuelle des cours techniques supérieurs est défectueuse en ce que l'on oblige les officiers d'artillerie de campagne et ceux d'artillerie de forteresse à parcourir en commun le même cycle d'études.

On pourrait remédier à ce défaut en rattachant ces cours plus étroitement à l'Ecole de guerre, où les élèves des cours supérieurs qui n'ont pas l'intention de se vouer à des études techniques spéciales suivent un enseignement portant sur des branches exclusivement militaires.

Les cours techniques seraient alors réservés aux officiers d'artillerie de forteresse et serviraient à former de bons cadres pour les troupes de siège et de forteresse, des membres du Comité technique militaire et de la Commission d'essais de tirs, des directeurs des fabriques de poudre et de munitions, etc.

Les cours supérieurs d'artillerie seront-ils transformés en une sorte d'Ecole de guerre nouvelle ou fondus avec l'Ecole existante, ou se propose-t-on d'améliorer l'état de choses actuel en reconstituant l'état-major de l'artillerie sur le modèle de celui du génie ? Ces questions ne sont pas encore résolues à l'heure qu'il est, mais elles le seront sans doute dans un avenir peu lointain.

— Il a paru au commencement de l'année une « Liste de répartition du personnel enseignant des écoles militaires impériales et royales ». Cet opuscule jette un jour intéressant sur le régime d'éducation militaire en vigueur dans la monarchie.

Nous avons déjà parlé l'année dernière¹ des réformes les plus récentes introduites dans ce domaine. Elles concernent essentiellement les écoles de cadets, dont le programme d'instruction sera désormais — c'est-à-dire à partir de la fin de la présente année scolaire — exactement le même que celui des écoles réales civiles. D'après la brochure précitée, les écoles de cadets d'infanterie auront à leur tête des officiers d'état-major d'une capacité éprouvée, bien que trois seulement d'entre eux aient déjà rempli précédemment des fonctions pédagogiques. Le corps enseignant sera divisé en personnel d'instruction et en personnel d'éducation. Il y aura en outre des maîtres aspirants, adjoints et externes.

Le personnel d'instruction des écoles d'aspirants d'infanterie comprendra en tout 140 officiers appartenant à l'état-major général et aux régiments d'infanterie et de chasseurs, plus 3 officiers de cavalerie, 3 d'artillerie, 1 de pionniers, 3 du train, 10 en disponibilité, 5 fonctionnaires militaires et enfin des aumôniers et des médecins.

Les professeurs civils seront au nombre de six ; ils enseigneront les

¹ Livraison de juin, p. 405.

sciences naturelles, la langue allemande, les mathématiques, la géométrie descriptive, la géographie et l'histoire. Il eût peut-être mieux valu que ces deux dernières branches fussent enseignées, au point de vue strictement militaire, non par des civils, mais par des officiers. Les professeurs n'eussent pas manqué, notre corps d'officiers comptant justement un certain nombre de personnalités très expertes dans ces deux branches militaires:

— D'après la *Militär Zeitung*, un intéressant exercice de marche et de combat, exécuté par une partie de la garnison de Vienne, a eu lieu le 15 janvier, par un froid assez vif, sur les hauteurs du Wiener-Wald, non loin de la capitale.

Les troupes qui y ont pris part — savoir le 3^e régiment de chasseurs impériaux, commandé par le grand-duc Ferdinand-Charles, neveu de l'Empereur, puis le régiment d'infanterie Hoch und Deutschmeister n^o 4 et le 4^e bataillon du régiment d'infanterie n^o 84, enfin une batterie d'artillerie, un peloton de uhlans et un détachement de pionniers pourvus de skis — se sont rassemblées à 7 1/2 heures du matin sur la place d'exercice Schmelz, d'où elles se sont mises en marche dans la direction des villages de Dornboch et de Neuwaldegg, situés à l'ouest de Vienne.

A 11 heures du matin, elles ont pris position sur les hauteurs, couvertes de neige, de Neuwaldegg, où elles ont exécuté un exercice de combat à double action, qui s'est terminé à 1 1/2 h. de l'après-midi. Pendant le combat, les troupes enfonçaient dans la neige jusqu'à mi-jambe. Le détachement des pionniers, avec ses skis, s'est particulièrement bien comporté.

Après un repos d'une demi-heure, les troupes rentrèrent à Vienne, où elles arrivèrent, dans d'excellentes conditions, à 4 h. de l'après-midi.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre : le rapport de M. Camille Pelletan et sa discussion à la Chambre. — La santé du général de Galliffet.

Un nouveau rapporteur du budget de la guerre, M. Camille Pelletan, a remplacé M. Boudenoot. Nous n'avons pas lieu de nous en plaindre, parce que le rapport de cette année doit au changement de personnes d'avoir pris un certain air de nouveauté. On y trouve des arguments inédits, un ton différent, une ardeur... de néophyte. L'an prochain, si M. Camille Pelletan conserve ses fonctions, il est vraisemblable que, mieux éclairé sur certains points et ayant reçu satisfaction sur d'autres, il se radoucira. Par la suite, il se considérera comme l'inspirateur, comme le conseiller des bureaux de la guerre, et insensiblement il deviendra ministériel. C'est, du moins, ce qui est arrivé à ses prédécesseurs.

Il est vrai qu'ils n'étaient peut-être pas partis d'aussi loin que lui et avec d'aussi hostiles intentions. M. Pelletan porte dans la discussion une ardeur de passion qui altère parfois la netteté de son jugement sur certains points. Outre qu'il lui arrive d'entrer trop dans le détail pour avoir une vue juste de l'ensemble et que, s'attachant à regarder les arbres, il n'aperçoit pas toujours la forêt, outre que, ayant accompli un travail de bénédictin, il se laisse un peu déborder par la masse des matériaux qu'il a su accumuler, en outre, dis-je, il ne considère pas toujours les choses par le côté qu'il faudrait.

J'en veux pour preuve sa campagne contre les officiers « embusqués ».

Il démontre — et il n'a pas grand-peine à le faire — que nombre d'officiers sont, pendant des années et des années, employés à des services qui les détournent de se préparer à la guerre. Il voudrait qu'ils fussent tous à la caserne, occupés à faire faire l'exercice aux recrues. — Qu'est-ce qu'un militaire qui passe sa vie dans les bureaux ou les usines? — C'est un scribe ou un industriel. Et donc autant donner sa place à un civil, archiviste ou ingénieur. — Halte-là! N'oublions pas que la guerre est une grande mangeuse d'hommes, et qu'elle est particulièrement friande d'officiers. La longueur des périodes de paix et la constitution actuelle des armées sont de nature à entraîner une consommation considérable de gradés. Les jeunes gens et les réservistes que nous mènerons sur les champs de bataille n'ont pas moins besoin d'être encadrés que les mercenaires anglais, encore que ce soit pour de tout autres motifs. On sait combien il en est tombé, hélas! de l'aristocratie britannique sur les rives de la Tugela et de la Modder. Et malheureusement on n'a personne pour les remplacer. On lève de nouvelles troupes pour aller écraser les Boers, mais on ne trouve pas d'instructeurs pour les former, de chefs pour se mettre à leur tête. L'Angleterre n'avait pas constitué de fonds de réserve pour parer à pareille éventualité. Ce fonds de réserve, notre prévoyance a su nous l'assurer en créant des postes d'officiers en surnombre. Mais ces futurs bouche-trous, ces suppléants en expectative, ils sont un capital dormant. La question se pose dans les grandes industries de savoir si mieux vaut payer de fortes primes d'assurance ou, courant le risque d'un sinistre, mettre plus d'argent dans ses affaires et disposer d'un fonds de roulement plus considérable. Cette question, notre armée l'a résolue en majorant le nombre des gradés qui lui sont nécessaires. En prévision de ce que la guerre exigera, elle a des officiers à n'en savoir que faire. Elle les utilise tant bien que mal, plutôt mal que bien. Elle en fait des comptables insuffisants ou des ingénieurs médiocres. Mais ces comptables, elle les paie peu, et ils lui donnent des garanties d'honorabilité qu'elle trouverait difficilement ailleurs, pour le même prix. Ces ingénieurs, s'ils sont trop incapables, elle peut les déplacer et les remplacer, jusqu'à ce qu'elle ait mis la main sur quelqu'un qui fasse son affaire. Si elle avait confié à des civils la direction de ses bureaux, de ses

manufactures, de ses ateliers, de ses fonderies, elle aurait grand'peine à se débarrasser d'eux. De plus, le traitement de ce personnel viendrait s'ajouter à la solde des officiers auxquels il serait substitué. — Mais, dirait-on, ces officiers rentreraient dans les régiments où ils se prépareraient à leur rôle de combattants ? — Ah ! pardon : les corps de troupe ne sont déjà que trop riches en cadres. Un capitaine, destiné à conduire 250 hommes dans les difficultés d'une campagne, n'en commande qu'une centaine (et encore !) en temps de paix, alors que tout est facile. Peut-on dire qu'il se prépare aux besognes de la guerre ? Il serait paradoxal de soutenir que pour manier aisément à la guerre un effectif de 250 hommes, il faudrait être habitué à en commander plus de 300 en temps normal, de même que, pour donner de la vigueur aux muscles du soldat romain, on attachait une semelle de plomb à son cothurne, pendant les exercices de marche. Mais, enfin, il est évident qu'elle n'est pas rationnelle, la proportion d'un officier pour trente hommes, qui est à peu près celle qui est admise dans nos régiments. Et vous voudriez l'abaisser à un pour vingt hommes, c'est-à-dire à ce qui correspond au commandement d'un simple sous-officier en campagne !

Former des chefs, ce n'est pas se borner à les envoyer sur la place d'armes, ou même en terrain varié. C'est aussi affermir leur caractère, éclairer leur intelligence, meubler leur esprit. Quel intérêt prendre à des fonctions qui ne sont qu'une réduction de celles qu'on est appelé à remplir ? Mettre quatre officiers dans une compagnie au lieu de trois, c'est diminuer la part d'autorité de chacun. Laissez donc un de ces quatre en dehors des corps de troupe. Il changera d'air, verra les choses autrement qu'à la caserne, et en verra d'autres ; il se renouvellera, en s'occupant de questions étrangères à sa spécialité. Il serait bon qu'un quart de nos officiers fût à tour de rôle en congé, courant le monde, observant, étudiant, comparant, réfléchissant. Je disais récemment combien il me semble heureux pour la Suisse que ses militaires ne servent que par intermittence qu'ils passent incessamment de l'uniforme à la jaquette. Rien ne contribue davantage à la culture et à l'ouverture de l'esprit. Mais si chaque officier restait un an sur quatre à se promener, c'est pour le coup que les contribuables crieraient, et M. Pelletan conduirait le chœur. Aussi, au lieu d'envoyer les officiers en congé, en fourre-t-on dans les états-majors ou dans les établissements, où ils rendent des services d'une valeur contestable. Certes, cette solution n'est point parfaite ; mais c'est la moins mauvaise qu'on ait pu trouver. Quoi qu'on fasse, du moment qu'on prévoit une majoration dans les cadres, ce surplus formera poids mort et ne servira qu'en cas d'accident, de même que l'argent versé aux compagnies d'assurance est de l'argent perdu, tant qu'il ne se produit pas d'incendies.

Si la multiplicité des officiers est un de ces « dadas » que la presse enfourche périodiquement, la question des « masses noires » est aussi de

celles qui font couler beaucoup d'encre. Je ne suivrai pas M. Pelletan dans sa discussion, me bornant à dire que je ne vois, pour ma part, aucun mal à s'en remettre à l'honorabilité des hommes qui portent l'épaulette et à les autoriser à engager des dépenses non prévues. L'Allemagne donne à ses commandants de compagnie une somme déterminée, de l'emploi de laquelle ils n'ont d'autre justification à apporter que le résultat final. Les magasins sont-ils au complet, l'équipement bien tenu, la santé des hommes florissante, on n'a pas besoin d'en savoir davantage. Tout le monde connaît l'institution des *Krümpfer*. C'est une sorte de masse noire, en chair et en os, et on n'ignore pas les services qu'elle rend.

En ne permettant dans l'armée que des dépenses qui rentrent dans des catégories rigides comme les prescriptions du codex, on enlève à l'administration toute élasticité, toute souplesse. Outre qu'une telle mesure a quelque chose de blessant et de rapetissant pour le corps des officiers, qu'elle les soumet à un misérable régime de suspicion, elle paralyse leurs actes et anéantit en eux toute faculté commerciale. C'est un peu, à la vérité, ce qu'on désire. On craint de voir les officiers s'occuper de négoce, c'est-à-dire de ce qu'on appelle dédaigneusement du tripotage ; on veut qu'ils voient les choses en grands seigneurs, plutôt qu'en gens d'affaires. Mais le malheur veut qu'ils se trouvent quelquefois aux prises avec des problèmes économiques. Qu'il s'agisse d'acheter les denrées nécessaires à l'ordinaire de la troupe, ou d'entretenir des magasins d'habillement, ou de gérer les fonds mis à la disposition des conseils d'administration, ou de diriger les finances de grands établissements comme nos fonderies ou nos arsenaux, nos officiers mal préparés montrent surabondamment leur inexpérience en ces matières, et M. Camille Pelletan n'a pas grand-peine à prouver que, entre les mains de ces messieurs, l'argent des contribuables passe un mauvais quart d'heure. Pareille chose n'arriverait pas si on les avait chargés d'administrer les deniers de leurs compagnies non point d'une façon purement livresque, mais d'après les principes de l'économie domestique, qui exige beaucoup de souplesse et d'élasticité. Actuellement, ils en sont à se demander non ce qui est utile, mais ce qui est permis, non ce que conseille le bon sens, mais ce qu'ordonne le règlement.

Je ne suivrai pas plus loin le rapporteur du budget de la guerre. Il m'entraînerait dans des questions de personnes sans intérêt en dehors de notre armée. Lavons notre linge sale en famille. Il est vrai que le paquet que nous fournit M. Pelletan est terriblement gros : la lessive sera longue et difficile, à en juger par l'aspect du tas qu'il a accumulé, par le nombre des pièces qu'il a étalées. A-t-il eu tort de montrer le mal ? On le lui a reproché : on lui a dit qu'il généralisait des cas particuliers, qu'il semait l'indiscipline dans l'armée et qu'il faisait la joie de nos ennemis. — Beaucoup de petits ruisseaux font de grandes rivières, a-t-il répondu : une

foule de cas particuliers, c'est ce qui fait un cas général. D'autre part, de quoi nos ennemis se réjouissent-ils, s'il vous plaît ? Est-ce de ceci que nous sommes faibles, ou de cela que nous savons que nous le sommes ? On a blâmé naguère le général Wolseley d'avoir annoncé *urbi et orbi* que la puissance militaire anglaise n'était pas solide. On s'est indigné de ce qu'il la calomniât, ou, s'il disait vrai, de ce qu'il livrât son pays à la risée du monde. Ce pays n'y est-il pas bien davantage aujourd'hui, s'y étant mis par les preuves qu'il a données de son incapacité, de son indiscipline, de son ignorance des lois de la guerre ?

Il est clair que si le Parlement, usant de son droit de contrôle, dénonce des abus, elle flétrit les hommes qui se sont rendus coupables de ces abus : en donnant de la publicité à leurs fautes, elle les signale au mépris et de leurs concitoyens et des étrangers. La charte constitutionnelle qui a octroyé ce droit de critique à nos assemblées les exposait à ce reproche. Reste à savoir si les avantages de la libre appréciation et de la publicité ne l'emportent pas sur les inconvénients : on a jugé que si, et il n'y a plus à revenir là-dessus.

La discussion générale du budget a été entamée par M. Aimond, un ancien polytechnicien, qui a apporté dans le débat les qualités de netteté et aussi un peu de l'intransigeance qu'il doit à son éducation scientifique : les calculateurs sont de terribles hommes qui croient tout résoudre avec des chiffres et se flattent d'enserrer dans des formules rigides les complexités ondoyantes de la vie. Voici, par exemple, le dogme de l'égalité : sa netteté satisfait les esprits habitués à poser des équations. Mais n'y a-t-il pas quelque exagération à vouloir que les charges militaires soient égales pour tous les Français ? Pourquoi, comme le demande le colonel Odier, cette péréquation ne se ferait-elle pas plutôt par famille. Si un père a n fils, dit-il, chacun d'eux ne ferait qu'un $n^{\text{ième}}$ du temps de service exigé par la loi. De la sorte, la repopulation se trouverait encouragée. En décrétant l'égalité de l'impôt du sang payé par chaque famille, on aurait accordé une prime à la fécondité ! Hélas ! il y a une limite à tout, même à l'égalité : celle-ci a beau être dans les lois, elle n'est pas dans la nature. Et il faut compter avec la nature.

Ceci dit, il convient de rendre hommage à la modération de M. Aimond, à la clarté de son discours, à l'intelligence avec laquelle il a traité diverses questions qui se rattachaient au budget de la guerre. On aurait pu souhaiter plus d'ampleur, et il est certain détails dont la place se fût mieux trouvée dans l'examen des articles que dans la discussion générale ; mais l'ensemble place M. Aimond au nombre des députés qui connaissent le mieux l'armée et qui en parlent avec le plus de compétence.

Comme il fallait s'y attendre, les doctrines socialistes se sont fait jour à la tribune : on a beaucoup critiqué les gros traitements des hauts grades et on s'est efforcé de relever la situation des humbles ; les crédits ont été

majorés de façon à permettre d'augmenter les salaires des vieux ouvriers, des brigadiers-poudriers, des concierges des établissements militaires, etc. Quelle est l'utilité de cette mesure, étant donné que ce personnel se trouve, en quantité et en qualité suffisantes, aux prix actuels ? Pourquoi l'offre n'est-elle pas en rapport avec la demande ? Qu'on améliore le sort de ceux qui souffrent sans qu'il y ait de leur faute, soit : j'admets qu'on relève le taux des secours et gratifications accordés aux soldats victimes d'accidents et réformés, et assurément on a eu raison de transformer en allocations de droit ces allocations attribuées à titre purement gracieux, en manière de faveur. Mais pourquoi modifier les stipulations de contrats librement consentis ? On l'a fait, je le sais bien, dans l'intérêt des humbles. Mais on a agi contrairement à l'intérêt des contribuables.

En vue d'améliorer la situation des militaires, on a demandé que le transport à quart de place leur soit assuré sur les chemins de fer d'intérêt local, où la réduction accordée n'est que de moitié. Cette mesure n'est pas d'ordre exclusivement financier. Elle se lie à une question de principe, qui est de savoir si on doit encourager les relations du soldat avec sa famille. On n'ignore pas que, si le recrutement régional existe en fait dans notre armée, il est officiellement condamné et réprouvé.

Dans l'ordre des considérations morales, on peut se demander si les sujets qui ont subi des peines antérieurement à leur entrée au service militaire doivent être incorporés dans les régiments, au risque de contaminer la chambrée, ou s'ils doivent être relégués dans des troupes spéciales, en perdant ainsi la chance de se réhabiliter, de se régénérer, et en subissant de fait une aggravation de peine et une tare ineffaçable. Les criminalistes *certant, et adhuc sub judice lis est*. Toujours est-il que la réforme du code de justice militaire s'impose, que l'usage des casiers judiciaires a besoin d'être très soigneusement réglementé, que le problème du travail des prisonniers, faisant concurrence à celui des fournisseurs civils, est assez délicat à résoudre. Ces divers sujets ont été abordés, mais plutôt effleurés que traités à fond, au cours de la discussion.

On s'est davantage appesanti sur la durée du service, c'est-à-dire du séjour sous les drapeaux tant pour les hommes « appelés » que pour les hommes punis, tant pour les réservistes que pour les territoriaux. On a incidemment réclamé la révision de la loi du 15 juillet 1889. Personne n'a osé conseiller la transformation de l'armée en milice ; mais il a été fortement question du service de deux ans, contre lequel s'élèvent et M. Mézières, président de la commission de l'armée, et M. Jules Roche, qui est assez écouté, sans avoir des titres spéciaux pour traiter des choses militaires. Ces messieurs, l'un à la Chambre, l'autre en chambre, luttent pour le maintien du *statu quo*, et la majorité semble portée à les suivre.

Pour ce qui est des soldats qui ont subi une punition de prison et que l'article 47 de la loi oblige à rester au régiment, après le départ de leur

classe, pendant un nombre de jours égal à celui pendant lequel ils ont été incarcérés et donc n'ont rendu aucun service, on a demandé qu'on leur supprimât cette aggravation de peine. Le ministre a répondu par un *non possumus* justifié par les prescriptions formelles de la loi. Le malheur est que la prescription légale n'est jamais appliquée. On ne libère pas en même temps que leurs camarades les hommes qui sont sous le coup dudit article 47, c'est vrai ; mais, plus ou moins tôt, plus ou moins tard, vers le 1^{er} de l'An, en général, l'ordre arrive de les renvoyer dans leurs foyers, eussent-ils trois mois de supplément à subir ou un an. Pas une fois, je crois, sous prétexte d'économie ou pour toute autre raison, on n'a manqué à faire usage, à l'égard de ces soldats, d'une sorte de droit de grâce qu'on s'est arrogé en violation de la loi. On aurait pu le faire remarquer au général de Galliffet. Mais, par une entente tacite, tous les partis ont également ménagé le ministre de la guerre ; on lui a pardonné de s'être montré faible dans la discussion ; on n'a pas tenu compte de paroles malheureuses qui lui ont échappé. On savait qu'il était malade ; il était visible qu'il souffrait et que c'était par un effort de sa volonté qu'il assistait aux séances de la Chambre. On admirait sa crânerie et on lui a épargné de trop faciles plaisanteries.

C'est ainsi que, lorsqu'il a repoussé les propositions ayant trait au raccourcissement, voire à la suppression, des périodes de 28 et de 13 jours imposées aux réservistes et aux territoriaux, on ne lui a pas joué le mauvais tour d'en appeler du ministre au publiciste. Il est de notoriété que *L'Armée et la Démocratie* est l'œuvre du général de Galliffet en collaboration avec M. Etienne Lamy, celui-ci n'ayant guère fait que donner une forme éloquente aux idées de celui-là. Or, on lit tout au long, dans cette remarquable étude, un passage où il est dit que ces convocations annuelles coûtent cher au budget et qu'on en tire un bien maigre profit, hors de proportion avec le prix qu'on y met, car les appels sont loin d'augmenter les qualités militaires des réservistes : ce qu'ils ont oublié, « ce n'est pas le maniement des armes, y lit-on, mais l'obéissance. Ce qu'ils ont besoin d'apprendre, c'est la régularité de la vie qu'ils ont autrefois menée. »

Or, ils rentrent dans l'armée au moment où, à l'ordre de la caserne, succède le désordre inévitable des marches et des cantonnements. Ils ont gardé le souvenir d'une discipline supérieure à celle qu'ils contempnent, et le double sentiment qui survit en eux est la répugnance d'avoir à subir de nouveau les rigueurs de l'armée et le désenchantement de ne pas la retrouver égale à celle qu'ils ont connue. Les hommes de l'armée territoriale sont soumis à une épreuve d'une autre nature, mais non moins funeste à la discipline. Les cadres de cette armée n'ont pas toujours une grande expérience militaire. L'œil du soldat est toujours ouvert sur la faiblesse de ses chefs. Les convocations sont des rendez-vous donnés à l'esprit de critique, et, le plus souvent, quand elles sont achevées, l'homme a perdu sa confiance dans ceux qu'il devrait suivre en temps de guerre. *Supprimer ces appels sera un moyen de maintenir l'esprit militaire et de rayer au budget une dépense annuelle de 25 millions.*

Le ministre n'a pas promis cette suppression ; il a maintenu ferme le principe ; mais... mais il s'est engagé à multiplier les dispenses le plus qu'il le pourrait, et on peut s'attendre à le trouver très accommodant. Il a, d'ailleurs, consenti de bonne grâce à remédier à un certain nombre des défauts qu'on lui signalait. Quoiqu'il proclame l'intégrité de notre administration militaire, il va créer des « contrôleurs-comptables » pour la surveiller. Il compte rétablir les capitaines-majors de l'armée territoriale, ce qui enlèvera encore des occupations aux officiers en surnombre de l'armée active. Il annonce qu'il demandera ultérieurement des crédits pour donner de l'extension aux champs de tir et aux camps d'instruction. Il réduira au minimum les changements de garnison. Il s'efforcera d'éloigner des centres habités les bâtiments dangereux, tels que les poudreries. S'il peut abaisser le prix des cartouches vendues aux sociétés de tir, il les leur fera payer moins cher. Si des fraudes sont commises par la Société des lits militaires, il les réprimera. Quand on aura trouvé le moyen de supprimer certains inconvénients que présentent les radiographes et les radiosopes, il en dotera les services sanitaires de l'armée en campagne. Il mettra à l'étude l'adoption d'un étui de caoutchouc pour envelopper la veste du soldat, afin que ce vêtement ne se mouille pas les jours de pluie, lorsqu'il est porté sur le havre-sac. Les jeunes soldats seront dorénavant appelés à indiquer dans quelle arme ils désirent servir, et on tiendra compte, — si on le peut ! — des préférences qu'ils auront exprimées. Dans les bassins houillers, les régiments pourront acheter leur charbon en gros, à la mine, si les ressources du casernement permettent de le loger. Déjà des ordres sont donnés pour faire cesser les distributions de pain de guerre, conformément au vœu exprimé par le rapporteur, dans une page que je vais reproduire, parce qu'elle donne bien le ton de son travail et qu'elle est un échantillon très caractéristique de sa « manière » incisive, alerte et voisine du journalisme. Ah ! on ne s'ennuie pas en lisant des chroniques de ce style !

Les rapports du contrôle tracent un tableau navrant des magasins où le pain de guerre attend le moment d'être distribué. Quelque précaution qu'on prenne, la plupart des caisses sont toutes grouillantes de vers, et leur transformation ultérieure en papillons, si intéressante qu'elle puisse être au point de vue entomologique, ne rend pas au pain la qualité qu'il a perdue. L'officier comptable d'un de nos grands magasins déclare « que toutes les galettes ren- » ferment ou ont renfermé des vers. » Le contrôleur qui examine les caisses n'en trouve aucune intacte. Etc., etc.

Aussi le soldat ne l'appelle-t-il plus « pain de guerre », mais « pain de » vers ». Quand il trouve à le vendre, il se hâte de saisir cette occasion fructueuse de s'en défaire. Dans telle de nos grandes villes, on peut en voir aux devantures des épiciers au prix de trois galettes pour un sou, prix notablement inférieur à celui que les contribuables ont donné pour le fabriquer. On en a vu d'exposé chez un marchand d'engrais chimiques, à 26 francs les 100

kilogrammes, sous cette inscription : *Biscuits de mer pour chiens de chasse*. Quand on ne peut pas le vendre, on se garde bien d'y toucher du bout des lèvres ; et, si l'ordre de le consommer arrive, on le jette. Dans la cavalerie, on a la ressource de le donner aux chevaux. (Tous ces détails sont extraits des rapports du contrôle.)

On invoque la nécessité d'entretenir et, par conséquent, de renouveler, les approvisionnements, afin de les avoir complets en cas de guerre. Un rapport du contrôle présente à ce sujet une observation qui nous semble digne de fixer l'attention : « Avec le tempérament et les habitudes des armées modernes », dit le contrôleur, « il suffirait de distribuer aux soldats, au début d'une campagne, une douzaine de caisses comme celles que j'ai fait ouvrir au hasard, » pour occasionner la plus fâcheuse indiscipline. » Imagine-t-on l'état d'esprit des soldats marchant à l'ennemi, si, pour entrée de jeu, on leur offrait une telle nourriture ? Assurément, un homme en campagne ne doit pas être difficile. Mais si le désagrément matériel paraît peu de chose, l'effet moral pourrait être désastreux : on aurait l'impression que les négligences et les désordres administratifs de 1870 recommencent.

La dépense assez lourde faite pour le pain de guerre (pour laquelle on demandait 3 200 000 francs) n'est donc pas une dépense heureuse. Nous avons obtenu qu'elle fût réduite. Il faut étudier les moyens de faire plus et mieux, de ramener au strict minimum, si la suppression totale est impossible, cette détestable alimentation, et d'améliorer pour la quantité conservée le produit et son mode de conservation.

Une note officieuse communiquée aux journaux nous a appris que le Ministre avait fait vérifier l'exactitude des dires de M. Pelletan, chose assez extraordinaire, puisque ces dires étaient la reproduction de documents officiels, de rapports faits par le service du contrôle à l'usage du Ministre lui-même et dont celui-ci avait eu la primeur. Toujours est-il, je le répète, qu'il a pris les mesures nécessaires pour donner un commencement de satisfaction aux vœux émis par la Commission du budget. Pour le reste, tout s'est borné à des paroles plus ou moins en l'air, à des promesses plus ou moins vagues. Les commissaires du gouvernement ont promis de « rechercher la solution », d'« étudier la question », et on sait ce que parler veut dire.

Sur certains points, d'ailleurs, le général de Galliffet s'est montré irréductible. Avec sa netteté et sa brièveté toutes militaires, il a repoussé l'idée d'une enquête parlementaire sur les désordres de son administration ; il a maintenu le chiffre des crédits qu'il avait demandés pour les frais du culte et les inhumations religieuses ; il s'est opposé à la suppression des attachés militaires ; il a déclaré que, si on rognait un sou des indemnités accordées aux inspecteurs généraux, il ne pourrait plus répondre de rien. Enfin, il a très énergiquement soutenu ses officiers soupçonnés d'incapacité financière. Etant en veine de réhabilitation, il a célébré les mérites trop méconnus du général Delloye, aux efforts duquel sont dus la réfection de notre matériel d'artillerie et la modification, d'ailleurs

légère et d'un prix minime qui, avant six mois, aura fait de notre lebel « le premier fusil du monde ».

J'ai dit que, en général, l'intervention du ministre avait été bien accueillie. On ne lui a pas ménagé les applaudissements ; on ne lui a pas (et c'est plus solide) refusé les crédits pour le maintien desquels il insistait. On a été indulgent pour ses écarts de langage. L'état de sa santé disposait tout le monde en sa faveur. Peut-être s'exagérait-on la gravité de sa maladie. Déjà, dans les couloirs, on se préoccupait de sa disparition. Du moins on émettait l'avis qu'il serait pendant longtemps incapable de diriger son département et qu'il ferait bien, en conséquence, de déposer son portefeuille. On insinuait qu'il devrait se retirer et on considérait déjà sa succession comme ouverte, ce qui mettait en jeu bien des convoitises. Donnerait-on sa place à un civil ou prendrait-on un de nos deux ou trois généraux authentiquement républicains?... Les gens que vous tuez se portent assez bien, Messieurs les hommes politiques, et nous paraissent devoir conserver notre ministre qui, en dépit de son indisposition passagère, recouvrera bon pied, bon œil, bonne langue, bonne plume... et le reste ! Mais il y faudra assurément du temps : il a été « touché », comme on dit, et, pour qu'il se tire de ce mauvais pas, il faut sa vitalité exceptionnelle, la résistance opiniâtre dont il a déjà donné des preuves.

CHRONIQUE ITALIENNE

(D'un correspondant spécial.)

Une opinion sur l'armée italienne. — Dépenses extraordinaires. — S. A. R. le comte de Turin. — Nos Alpins. — La remonte.

Est-ce trop tard pour parler de nos manœuvres de l'automne dernier ? Je ne puis passer sous silence l'article que leur a consacré la *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen*. L'auteur m'est inconnu, mais la lecture laisse supposer un officier allemand. L'article est d'ailleurs plutôt flatteur pour notre armée, et l'auteur paraît au courant d'une façon suffisamment approfondie de nos choses militaires. Qu'il me soit permis cependant de relever quelques observations sur les points qu'il considère comme des points faibles de notre armée.

Parlant du passage au cadre de réserve de la dernière classe active et de l'appel des conscrits, il estime trop long l'intervalle qui sépare celle-là de celui-ci.

Ce procédé a ses inconvénients, c'est vrai, mais ils sont compensés par

le temps laissé ainsi à l'officier de compléter son instruction personnelle et d'instruire mieux les cadres. D'autre part, notre soldat est très bon ; il se plie facilement et avec bonne volonté aux rigueurs de la discipline militaire ; il est tenace dans sa résistance aux fatigues du service, et, ce qui vaut mieux encore, il est intelligent et d'esprit alerte. Ces qualités très réelles chez la plupart de nos soldats permettent d'abrégéer la durée de l'instruction et de la permanence sous les armes.

Enfin, motif non moins important qui engage le gouvernement à retarder la convocation des conscrits : on évite nombre de maux à nos jeunes soldats qui, de la Sicile ou du Midi de l'Italie, sont envoyés en Piémont ou en Lombardie au milieu de l'hiver.

L'auteur que je cite trouve insuffisante la nourriture du soldat. Il invoque comme preuve les discussions du Parlement.

Tout en reconnaissant qu'en comparaison du soldat allemand, le nôtre a une nourriture modeste, il ne saurait néanmoins se plaindre de ce qu'il reçoit, ni pour la qualité, ni pour la quantité. En réalité il ne le fait pas. Au début, les conscrits trouvent bien un peu petite leur ration ; ils regrettent les belles portions de polenta et de pâtes qu'ils ont à la maison. Mais l'infériorité n'est qu'apparente. La ration de viande ne remplit pas autant l'estomac, mais elle ne nourrit pas moins. La meilleure preuve que l'on en peut donner est qu'au bout de quelques mois de ce régime, le conscrit est mieux en chair qu'à son arrivée, malgré les fatigues du service.

Enfin, l'écrivain de la *Monatschrift* trouve que l'on donne trop de repos aux troupes pendant les manœuvres. Cela n'est vraiment pas le cas, mais, comme il le constate lui-même, les manœuvres ont été malheureusement gênées par des pluies torrentielles et par une exceptionnelle chaleur. Ce serait vouloir abattre inutilement le moral des soldats que de leur demander de résister à des fatigues que seul l'enthousiasme, en temps de guerre, fait supporter sans se plaindre.

Néanmoins, en terminant, l'auteur reconnaît les mérites et les progrès réalisés par l'armée italienne, d'autant plus que l'Italie, ainsi qu'il en fait très justement la remarque, ne dispose pas des ressources des autres grandes puissances.

*
* * *

Le 31 janvier, le Président du Conseil, ministre *ad interim* de la guerre, d'accord avec le ministre du Trésor Botelli et le ministre des finances Carmine, a déposé à la Chambre le projet de loi sur les dépenses militaires extraordinaires pendant le quinquennium 1^{er} juillet 1900-30 juin 1905. Dans l'exposé des motifs, le ministre annonce que malgré les études et les expériences faites, on n'a pas encore déterminé le nouveau type de canon et d'affût. Cependant le nouveau type de canon de montagne de 7 cm. sera arrêté d'ici au 1^{er} juillet. Notre pièce actuelle, adoptée il y a 20

ans, exige une transformation urgente, tandis que le canon de campagne de 9 cm. a subi déjà une transformation tant du canon que de l'affût, qui permet de le maintenir en service quelque temps encore.

La somme prévue pour les dépenses extraordinaires est de 393 millions de lires, dont 95 millions à la charge du premier quinquennium, et le solde réparti sur les vingt-quatre années suivantes. Le ministre déclare, en même temps, qu'il croit bon de vendre nos fusils 1870-1887 qui ne font plus qu'occuper inutilement de la place dans les magasins et arsenaux, tout en exigeant de gros frais de manutention. « Nous disposons aujourd'hui, explique-t-il, d'à peu près 900 000 fusils M. 1891 ; nous pouvons donc et nous devons nous débarrasser d'une quantité correspondante de nos vieux fusils. »

Les 393 millions de dépenses extraordinaires reçoivent les affectations suivantes :

Fortifications	L.	130,000,000
Leur armement	»	80,000,000
Parcs	»	30,000,000
Cavalerie	»	20,000,000
Armes portatives	»	24,000,000
Artillerie de campagne et de montagne	»	68,500,000
Dotations	»	8,500,000
Casernes	»	2,000,000
Ecoles militaires, personnel, services divers, etc.	»	30,000,000
	L.	393,000,000

— Le 28 janvier dernier on a terminé, à Casavatta, près de Bologne, le « million » de boîtes de viande en conserve. Ce travail a été confié pour la première fois à la direction technique d'un médecin militaire distingué, le lieutenant-colonel Cav. Claudio Sforza, directeur de l'hôpital de Bologne. Cet officier présida la commission chargée de visiter les fabriques militaires de conserves alimentaires de Bruck, de Spandau et de Mayence. Cette commission composée, outre lui-même, du capitaine de génie d'Havet, et du capitaine-commissaire d'Erasmus. Le résultat de son étude fut parfait. Nos boîtes de viande de bœuf en conserve peuvent, sans crainte, être rangées parmi les meilleures du genre. La commission a conclu à la création d'un institut de fabrication qui sera établi à Bologne.

Concurremment avec les boîtes de viande en conserve, on a fabriqué des capsules de bouillon concentré d'après un système proposé par le major-médecin Bonavoglia. Ces capsules seront d'une grande utilité en guerre dans les hôpitaux de campagne, où elles mettront à la disposition des malades et blessés un bouillon agréable et nutritif.

* * *

S. A. R. le comte de Turin, Victor-Emmanuel de Savoie, a été nommé

colonel commandant le 5^e régiment de cavalerie « Novara », à Florence. Il a été présenté le 15 février à son régiment par le général Berta, commandant de la 7^e brigade de cavalerie. Le jeune prince a toujours montré une vive sympathie pour la ville de Florence, aussi la population, parmi laquelle de nombreux étrangers, lui a fait à son arrivée une chaude manifestation. Depuis son fameux duel avec le prince Henri d'Orléans, qui semble maintenant renouveler son jeu avec les Anglais, le comte de Turin est, chez nous, le prince favori de tout le monde.

Ces jours-ci, le bruit public voulait à toute force le marier avec l'infante d'Espagne. On assure que le pape verrait ce mariage d'un bon œil. La nouvelle en est pour le moins prématurée ; la politique doit, auparavant, aplanir bien des difficultés.

— Ces jours-ci, nos alpins sont en pleine excursion. Ils abandonnent momentanément leurs garnisons d'hiver, et pendant deux ou trois semaines reprennent leur vie nomade sur les Alpes, au milieu de la neige et des glaces. Le régiment de Vérone est parti le 4 février avec l'itinéraire suivant : Crête du Mont-Baldo, Haut-plateau des Lerinia, vallées de l'Agno des Scogra, de Posina et contreforts avoisinants.

— Chaque année, le gouvernement envoie à l'étranger un certain nombre d'officiers chargés d'acheter des chevaux, notamment des chevaux de cavalerie. Nos écuries ne suffisent pas à nous assurer une bonne remonte. Notre race équine a été beaucoup améliorée, c'est vrai ; nous dépensons chaque année dans ce but une somme considérable, avec l'espoir de nous affranchir de l'étranger. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Dernièrement, le général Volpini a été envoyé dans les Indes pour y étudier la question d'une acquisition de chevaux. D'autre part, à Buenos-Ayres, le général Roca, président de la République Argentine, nous a honoré d'un don de deux cents chevaux, choisis parmi les meilleurs de la production indigène. Il sera intéressant de voir si et comment ces sujets s'acclimateront en Italie.

INFORMATIONS

SUISSE

Nécrologie. — Le *colonel Sacc* est mort le 11 février à Colombier. Né en 1829, il fit son premier service militaire en 1847 comme recrue dans les chasseurs, et fut promu la même année au grade de sergent-major